

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

---

**François MICHEAU**

**Patricia BARTHELEMY**

**DREAL Centre-Val de Loire**

**2 juillet 2015**



# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)



# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)

# Les objectifs de la TVB



- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des écosystèmes, des milieux naturels et semi-naturels et préserver leur capacité de fonctionnement et d'adaptation ;



- améliorer la qualité et la diversité des paysages, y compris les paysages urbains ;



- limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers due à l'étalement urbain et au développement des infrastructures de transport ;



- participer à la pérennisation des espaces agricoles en prenant en compte les usages socio-économiques qui y sont attachés ;



- contribuer au bon état écologique des eaux de surface et à la préservation des zones humides.

# La TVB dans les documents d'urbanisme : une double entrée

*Construire un projet de territoire en intégrant la problématique des continuités écologiques*

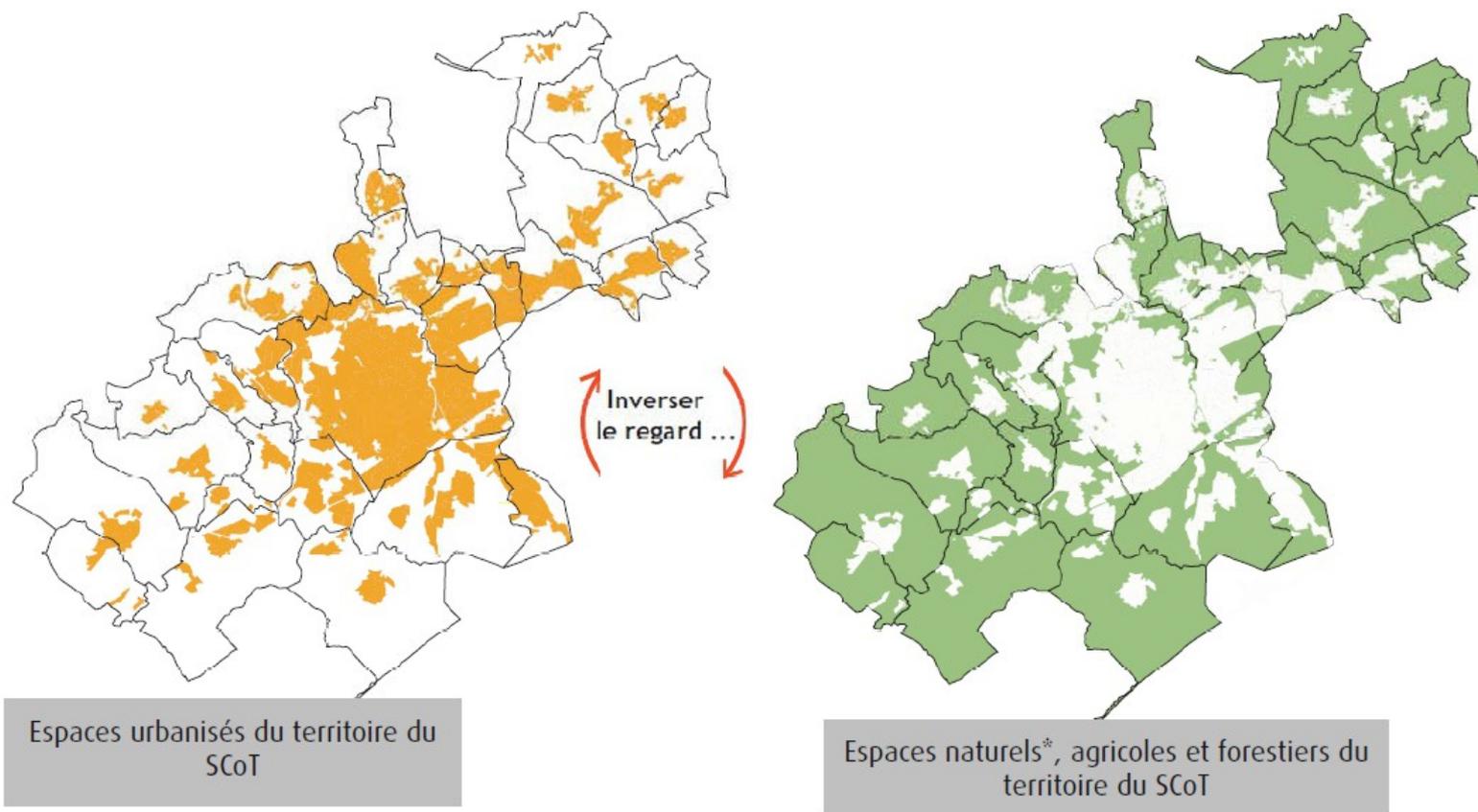
- S'intéresser aux enjeux de continuités propres au territoire concerné
- Prendre en compte le SRCE (SCOT, PLU et CC si pas de SCOT)
  - ⇒ intégrer les enjeux régionaux
  - ⇒ les adapter au contexte local



- Limiter l'étalement urbain en densifiant l'habitat
- Pérenniser les espaces agricoles, naturels et forestiers et les connecter entre eux
- Faire rentrer la nature en ville

# La TVB : un outil d'aménagement durable du territoire

- Croisement entre diagnostic des continuités écologiques et enjeux socio-économiques



Inversion du regard – source : SCOT de la communauté d'agglomération de Montpellier, PADD, 2005

# La TVB dans les documents d'urbanisme : les principales étapes

Diagnostic socio-économique et environnemental



Définir la politique de préservation des continuités écologiques



S'interroger sur les effets des zones à urbaniser

- Identifie les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
- Identifie les tendances évolutives (menaces)
- Repère les éventuels points de conflit

- **SCOT** : Délimitation des espaces TVB, préconisations aux PLU
- **PLU(i)** : Délimitation précise des espaces TVB, instauration d'un zonage et d'un règlement pour ces espaces

Concilier au mieux les enjeux de biodiversité et les enjeux socio-économiques

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)



# Identifier les continuités

- Plusieurs approches, choix dépend :
  - Contexte du territoire
  - Données à disposition
  - Enjeux de biodiversité

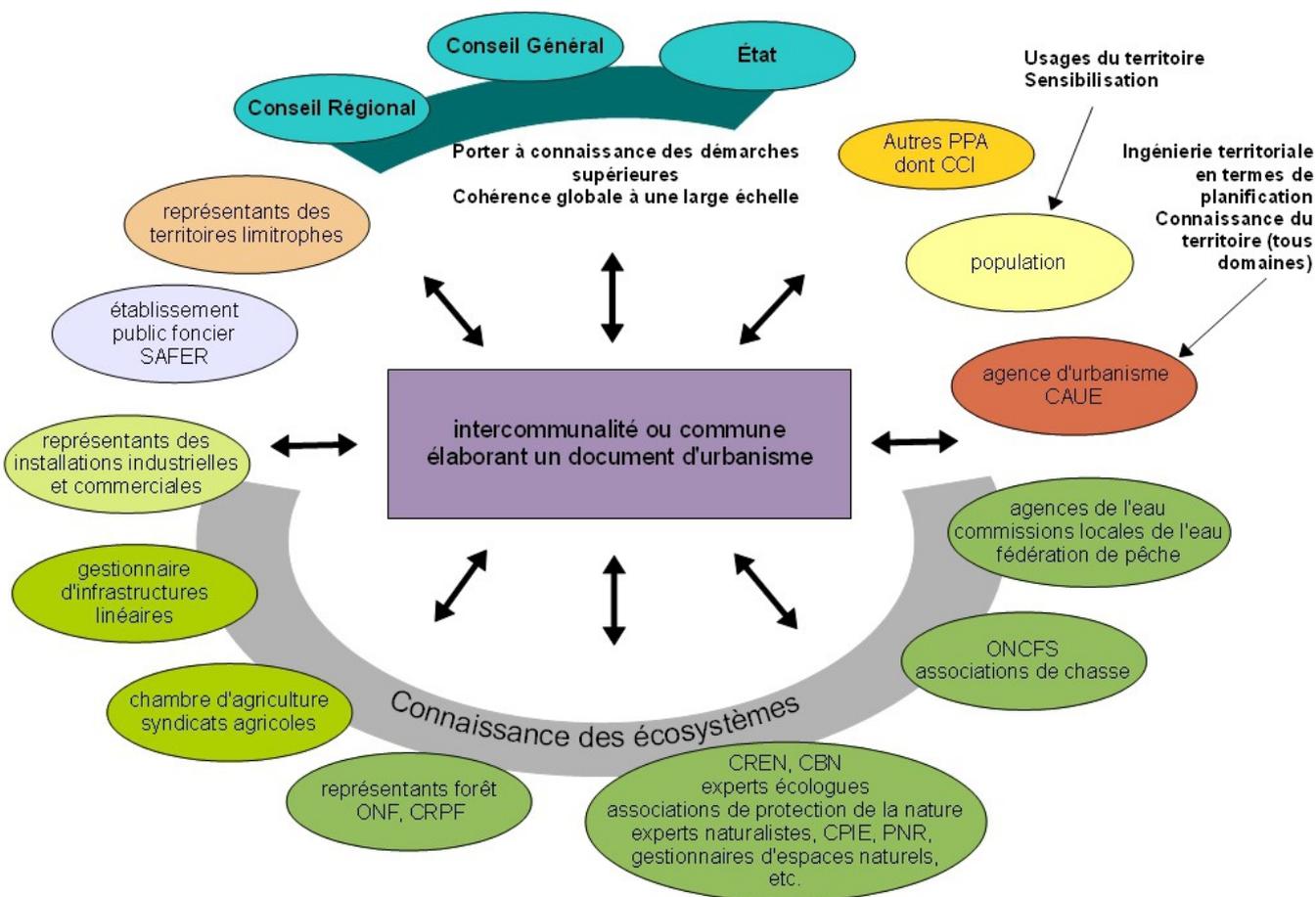
Dans tous les cas : 3 phases d'identification

- ➡ 1 / Réservoirs
- ➡ 2 / Corridors reliant ces réservoirs
- ➡ 3 / Obstacles et menaces

*Assurer la  
cohérence  
avec SRCE  
et document  
de rang  
supérieur*

# Identifier les continuités les préalables

- Caractérisation de la TVB = travail collaboratif et concerté
- Associer, dès le début, des partenaires aux compétences pluridisciplinaires :

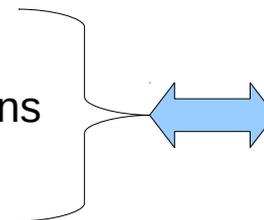


- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Acteurs socio-professionnels (agriculture, forêt, ...)
- ✓ Usagers de la nature et gestionnaires d'espaces naturels
- ✓ Associations naturalistes
- ✓ Experts écologues locaux
- ✓ Établissements publics concernés (ONCFS, ONF, CRPF, CA, ...)
- ✓ Acteurs de l'eau
- ✓ État

# Identifier les continuités les préalables

- Périmètre d'étude élargi pour comprendre :

- Les éléments qui influencent le territoire
- Les interconnexions écologiques avec les territoires voisins
- La fonctionnalité écologique du territoire



Enjeux écologiques  
à une échelle  
biogéographique  
plus large

- Recenser et exploiter les connaissances et les démarches existantes

- État des lieux des connaissances disponibles
  - → Besoin d'inventaires naturalistes complémentaires ?
- Autres démarches TVB ? → SRCE, TVB locales par pays, SCOT, PNR, maîtres d'ouvrages des projets d'infrastructures ou d'aménagements

# Constitution de la TVB

## Notion de sous-trame

C'est quoi ?

L'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu

Pourquoi ?

En théorie : autant de réseaux écologiques que d'espèces

En pratique : Regroupement des espèces aux exigences voisines

Quelles sous-frames pour le SRCE Centre-Val de Loire?

### Milieux ouverts

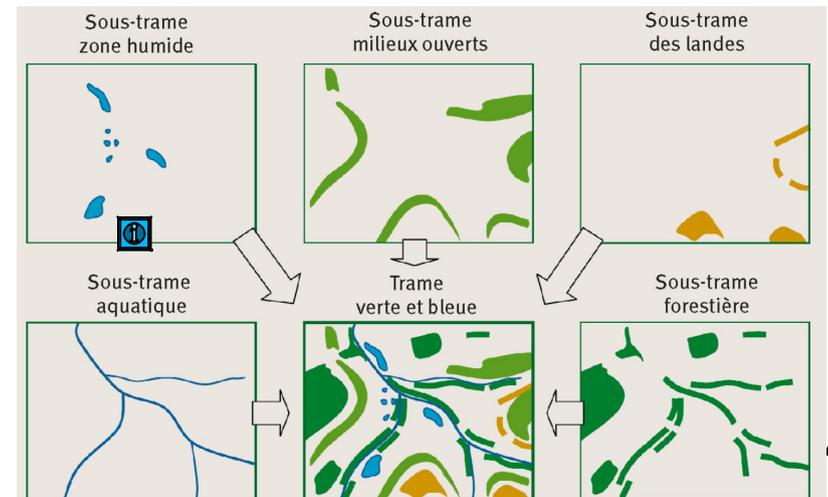
- Espaces cultivés
- Milieux prairiaux
- Pelouses calcicoles
- Landes acides

### Milieux boisés

- Milieux boisés (forêts sur sols acides, sur sols calcaires, boisements humides)
- Milieux bocagers
- Zones humides

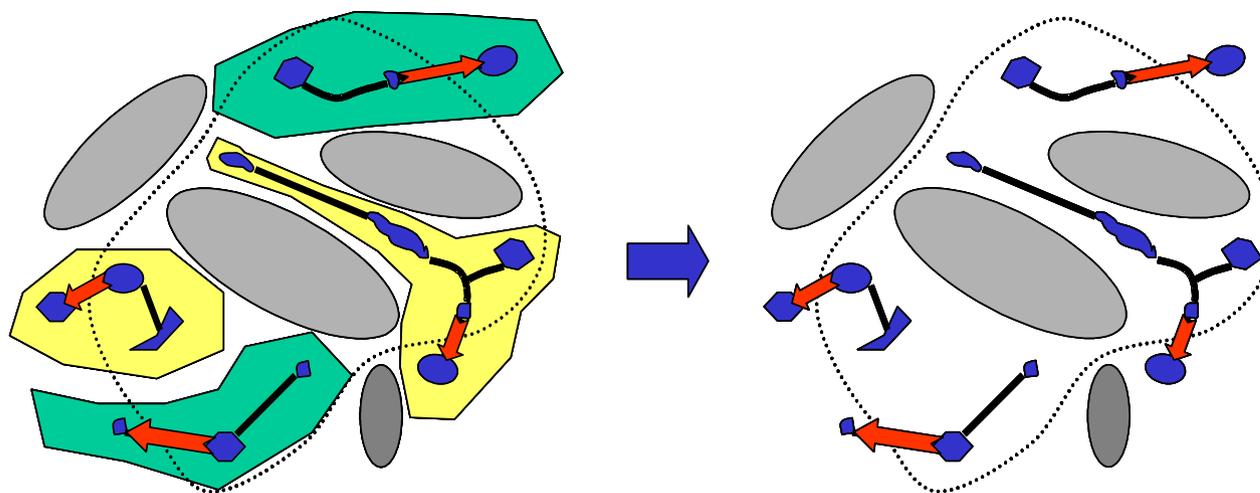
### Trame bleue

- Cours d'eau



# Identifier les continuités Réservoirs et corridors

- Le plus souvent réalisé par sous-trame → Relier entre eux des milieux de même nature
- Choix des sous-trames en fonction des milieux présents et des enjeux de biodiversité du territoire.



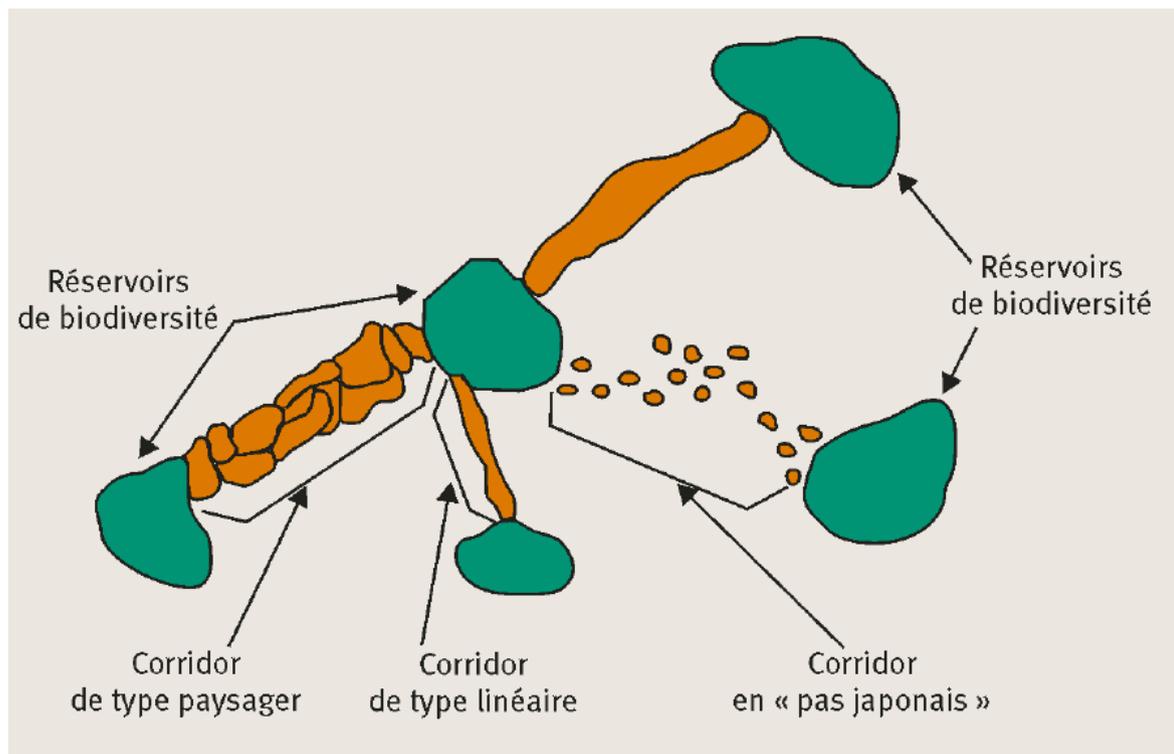
- ..... Limites du territoire
- Milieux de type A (Sous-trame A)
- Milieux de type B (Sous-trame B)
- Matrice – autres milieux
- Espaces bâtis

## Éléments de la trame verte et bleue du territoire :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors
- ➔ Corridors inter-territoire

# Identifier les continuités

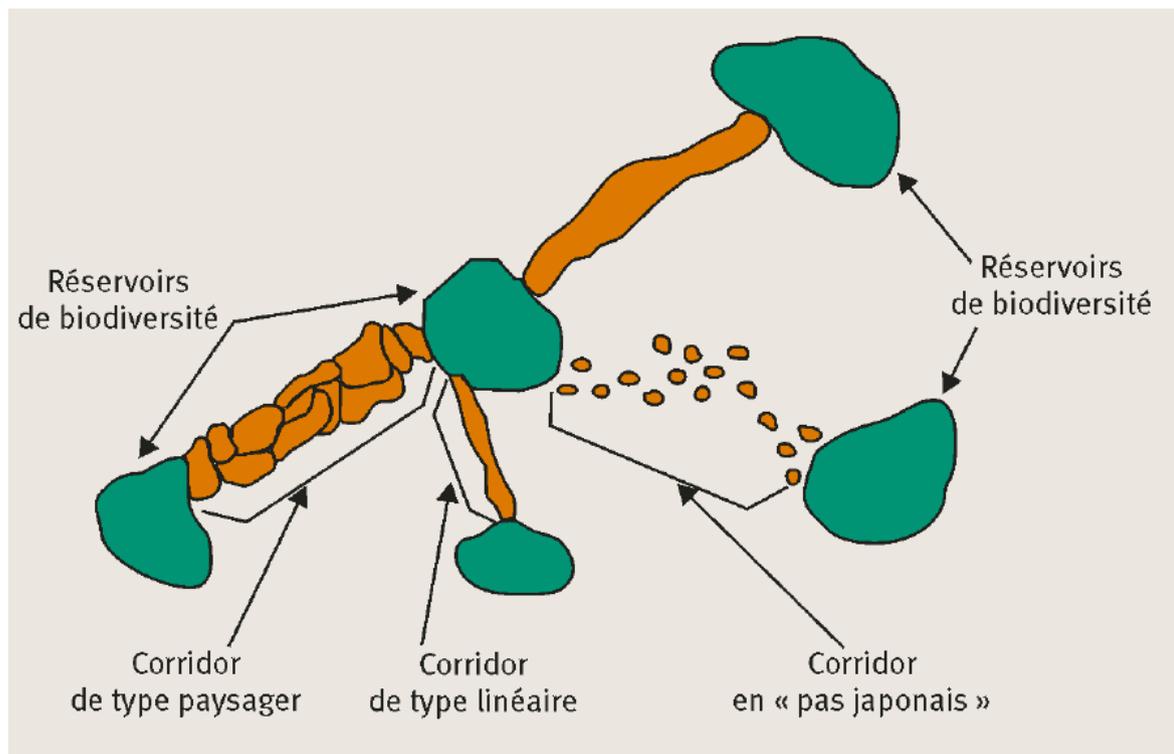
## Les réservoirs



- ***A minima*** sur les "zonages de biodiversité" :
  - Sites protégés : APPB, RNN, RNR, réserves biologiques
  - Sites réglementés : tout ou partie des N2000
  - Sites inventoriés : ZNIEFF
- Autres espaces à examiner **au cas par cas**
  - Selon autres zonages
  - Selon connaissances naturalistes locales
  - Selon qualité des milieux

# Identifier les continuités

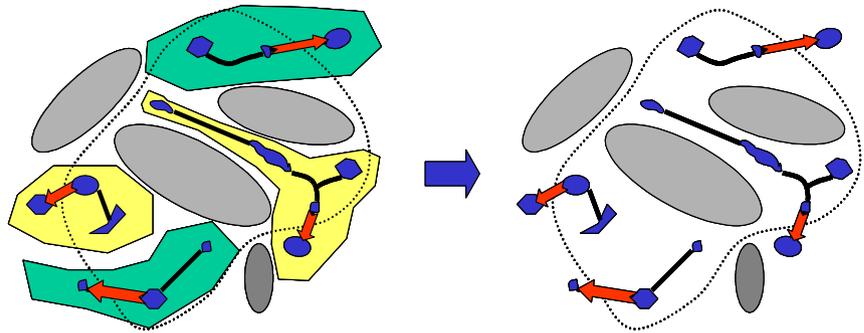
## Les corridors



- Pas de norme : plusieurs formes en fonction du contexte, des espèces et des milieux visés.
  - Linéaires
  - En pas japonais
  - Paysagers
- Fonctionnalité:
  - Largeur suffisante
  - Gestion adaptée
  - Limitation dérangement
  - ...

# Identifier les continuités

## Les corridors



- Limites du territoire
- Milieux de type A (Sous-trame A)
- Milieux de type B (Sous-trame B)
- Matrice – autres milieux
- Espaces bâtis

### Éléments de la trame verte et bleue du territoire :

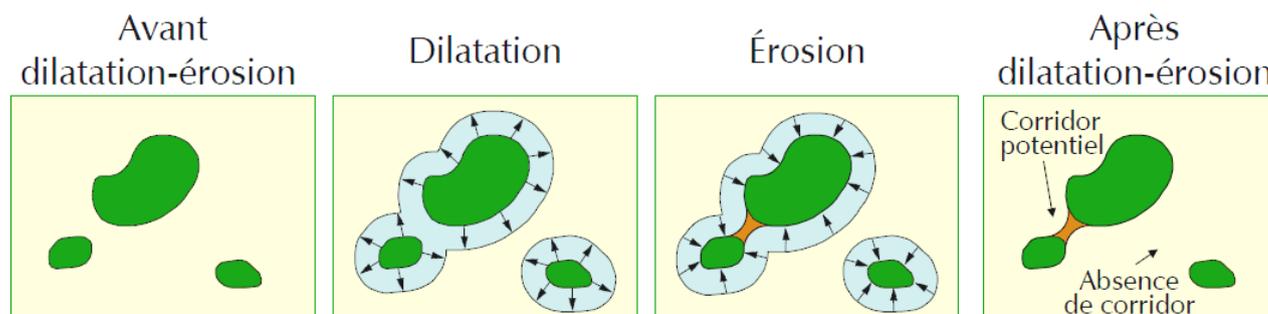
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors
- ➔ Corridors inter-territoire

- Plusieurs méthodologies possibles selon les enjeux du territoire concerné.
- Peuvent être "panachées"

# Identifier les continuités

## Les corridors

- Méthode des espèces cibles remarquables
- Méthode par analyse des paysages / photo interprétation
- Méthodes informatisées :
  - Méthode Chemins de moindre coût
  - Méthode " dilatation / érosion "



# Identifier les continuités

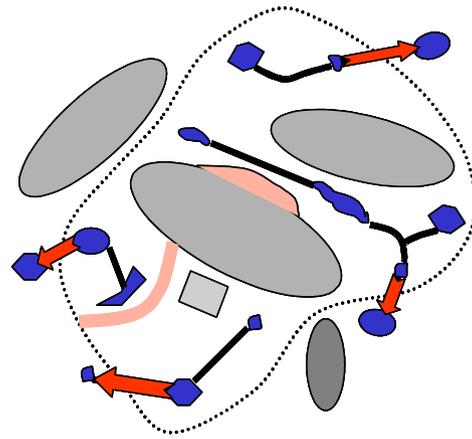
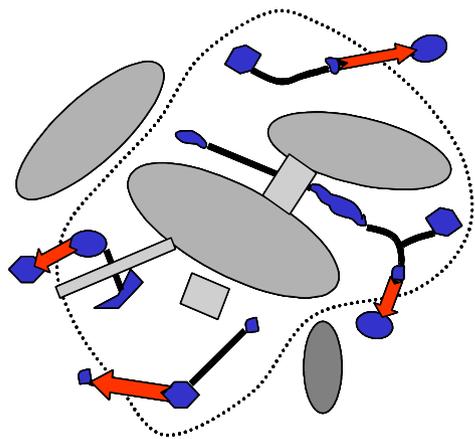
## Les corridors :

### quelques recommandations

- Choix retenus devront être suffisamment étayés dans le document de présentation
- S'appuyer un maximum sur les éléments existants (haies, bosquets, bandes enherbées, rives de cours d'eau, espaces agricoles favorables...) et déjà **fonctionnels**.
- Plus facile de préserver/renforcer des corridors que d'en recréer (coût, technicité en génie écologique, fonctionnalité non garantie)
- Lors de création de corridors ou de perméabilisation d'obstacle, attention aux effets indésirables (espèces invasives, pollution génétique, création d'obstacle pour autre milieu) → Évaluer les effets
- S'éloigner de la vision simpliste d'une TVB se limitant à des espèces boisés reliés par des haies existantes ou à implanter
- Ne pas se limiter non plus à la prise en compte du déplacement des grands ongulés.

# Identifier les obstacles et menaces

- Confronter les éléments TVB avec les discontinuités existantes (zones urbaines, ILT, OH, obstacles naturels, ...) et avec les projets d'aménagement → identifier les "points de conflit" avérés ou potentiels
- Définir des mesures pour restaurer fonctionnalités et prévenir les ruptures potentielles



- ..... Limites du territoire
- Espaces bâtis
- Projets d'aménagement urbain (zones industrielles ou commerciales, habitations, routes...)
- Adaptation des projets tenant compte de la TVB

## Éléments de la trame verte et bleue du territoire :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors
- Corridors inter-territoire

- **La trame verte et bleue n'a pas vocation à figer le territoire dans son état initial**



Garder des marges de développement : conjugaison intelligente des enjeux écologiques / socio-économiques

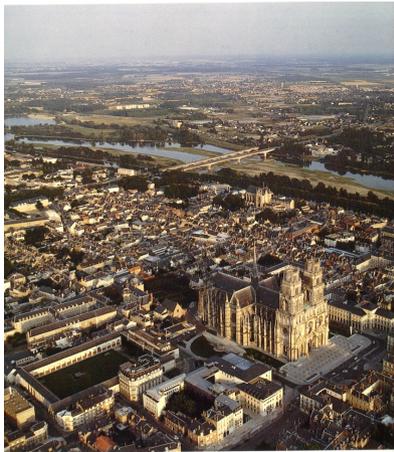


Hiérarchisation des enjeux écologiques



Densification urbaine et agencement compatible TVB

# Adapter la démarche aux enjeux locaux



Urbain vs rural



- ➔ Dans les territoires ruraux peu soumis à la pression d'urbanisation, une analyse des continuités existantes et des menaces peut suffire
- ➔ Dans les territoires soumis à une forte pression d'urbanisation : identifier précisément les éléments TVB pour mieux concilier développement et fonctionnalité écologique

# Ne pas perdre de vue les objectifs de la TVB

- Relier les espaces importants pour la biodiversité, au bénéfice de la faune et de la flore sauvages
- Les approches basées sur des analyses d'écologie des paysages, des milieux naturels et/ou d'espèces seront privilégiées.
- Les approches basées sur les infrastructures végétales urbaines (espaces verts, alignements végétaux, liaisons douces...) sont **A RESERVER AUX TERRITOIRES FORTEMENT URBANISES.**

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

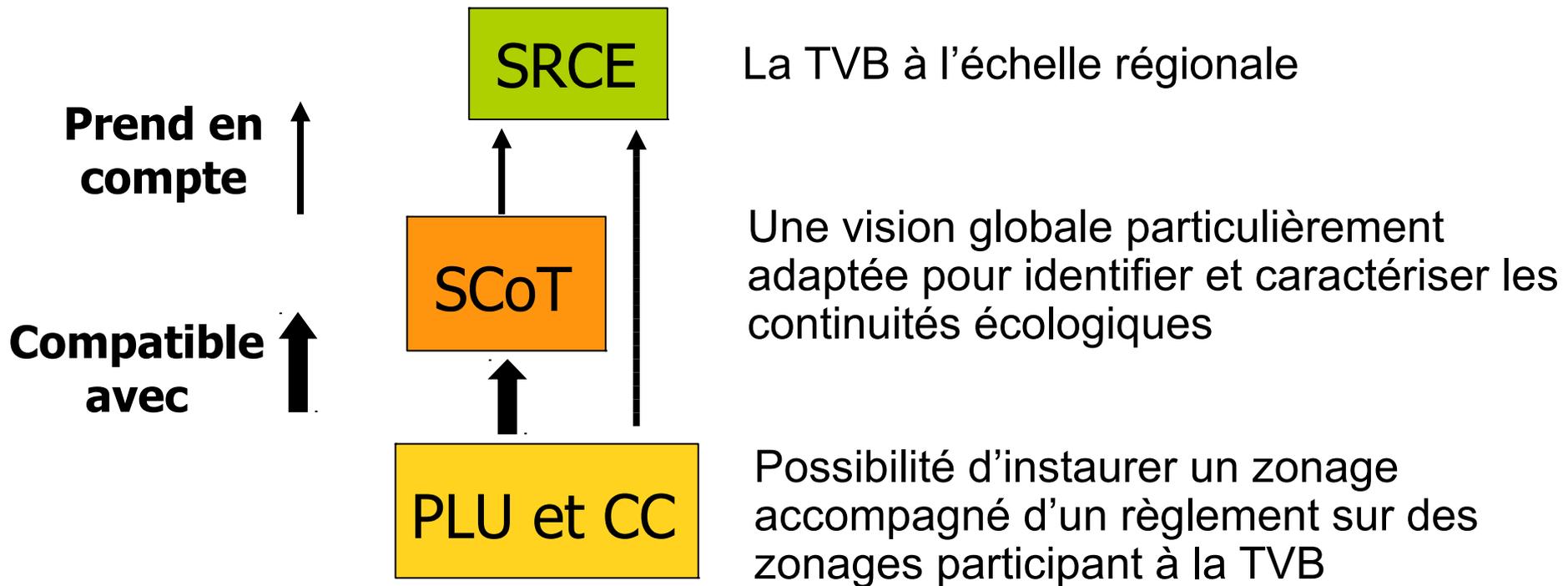
2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)

# Des objectifs propres à chaque échelle



Les SCOT (et PLU) doivent transposer les éléments du SRCE en les adaptant et les précisant au regard des enjeux locaux.

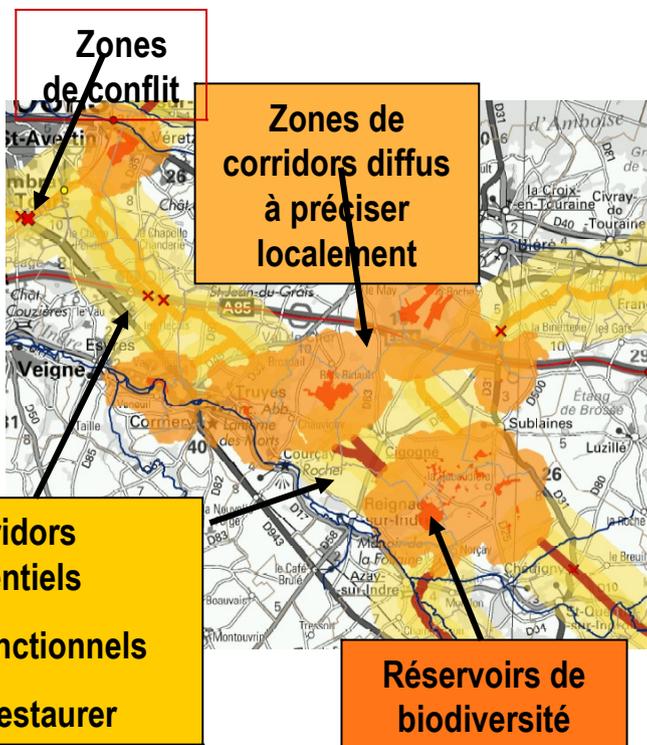
Ils le complètent par une identification plus fine d'espaces à enjeux locaux ne pouvant être identifiés à l'échelle régionale.

# Prise en compte du SRCE par SCOT et PLU

## Recommandations générales

- SRCE = TVB à l'échelle régionale
- Ne pas se limiter à un simple report des éléments identifiés à l'échelle régionale
  - Reprendre les éléments du SRCE en les adaptant et en les précisant localement
  - Compléter en identifiant les continuités écologiques d'enjeux local ne figurant pas dans le SRCE
  - Justifier si éléments non repris dans la déclinaison locale

# Prise en compte du SRCE par SCOT et PLU les 8 sous-trames

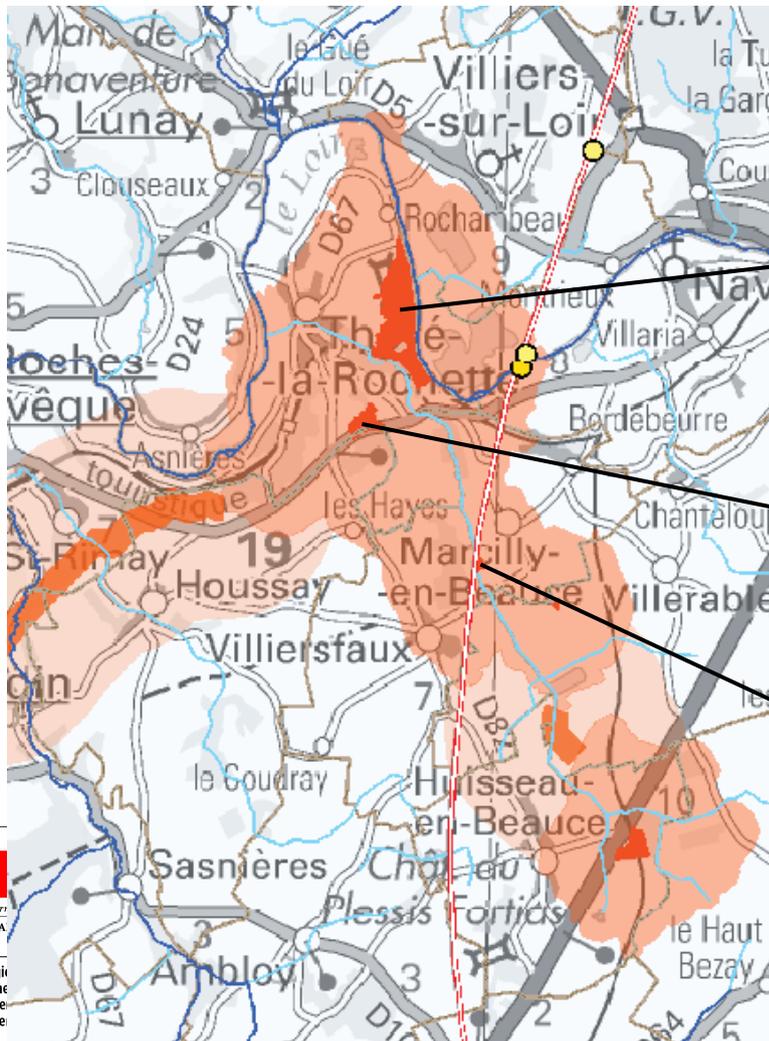


- Pour les sous-trames pelouses calcaires, landes acides, milieux humides, prairies et milieux boisés) :
  - Reprendre les réservoirs de biodiversité
  - Préciser et délimiter les corridors en s'appuyant sur connaissance locale.
- Milieux bocagers : vigilance pour secteurs à enjeux importants : volet dédié avec, si pertinent selon connaissances locales, des réservoirs et corridors.
- Sous-trame espaces cultivés : seulement des réservoirs. Enjeux de maintien des espaces de limitation de la fragmentation par infrastructures à prendre en compte.
- Gîtes à chauve-souris. Pour territoires concernés : identifier corridors à préserver ou restaurer pour liaison avec territoires de chasse

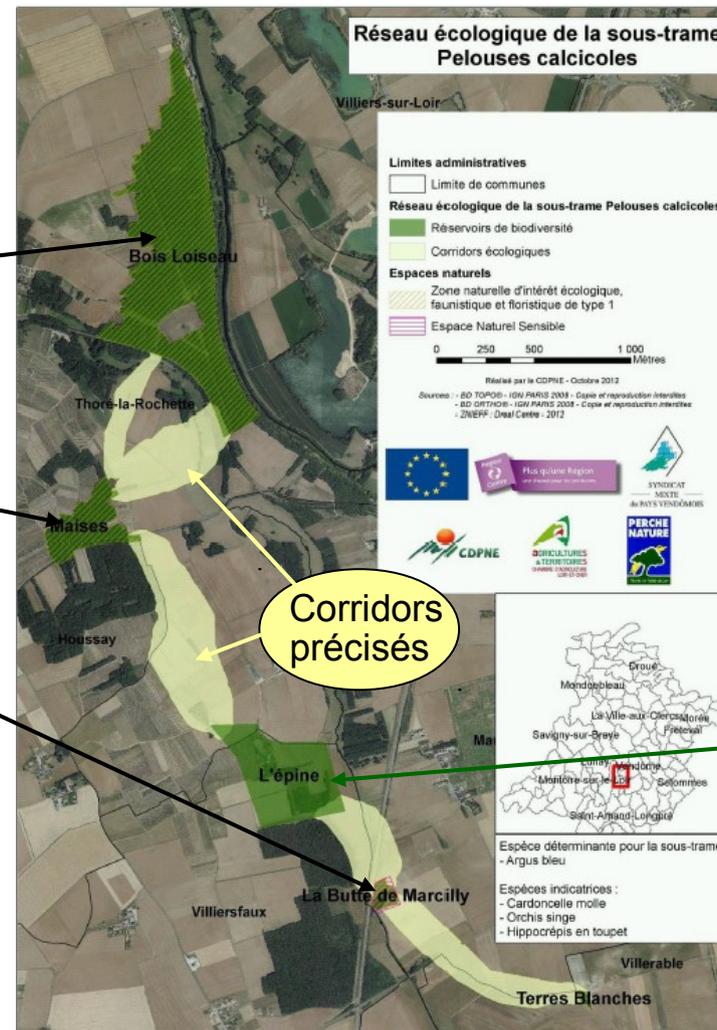
# Exemple de déclinaison du SRCE

Étude menée sur le Pays vendômois (CDPNE – Perche Nature – CA 41)

Extrait de l'atlas au 1/100 000<sup>ème</sup>  
du SRCE (sous-trame des  
pelouses calcicoles)



Extrait du diagnostic cartographique  
du réseau écologique du Pays  
vendômois



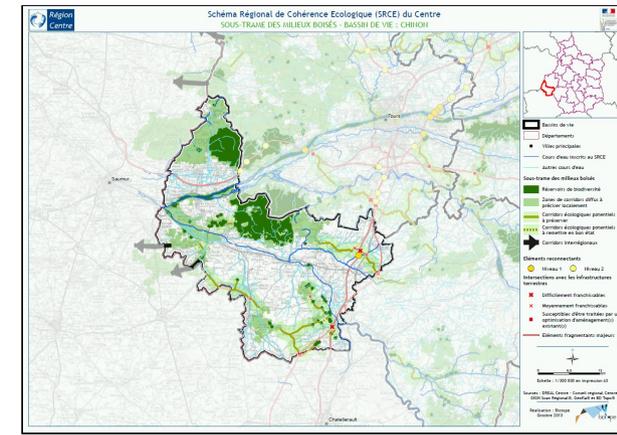
Corridors  
précisés

Réservoir de  
biodiversité  
complémentaire  
d'enjeux local



# Prise en compte du SRCE par SCOT et PLU

## Les fascicules par bassin de vie



### Chiffres-clefs (2013)

Surface du bassin de vie	126 221 ha
Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité	16 653 ha (sans double-compte)
Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité	13%
Linéaire total de corridors écologiques	135 km

Nota : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors au niveau des zones de corridors diffus à préciser localement - restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

### Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

Linéaire total de cours d'eau classés - liste 1 =	162 km
Linéaire total de cours d'eau classés - liste 2 =	99 km
Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches	13 km

Nota : un même cours d'eau peut être classé - liste 1 -, - liste 2 - et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

### Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire

Le paysage écologique du bassin de vie de Chinon apparaît diversifié, alliant les paysages ouverts du Richelais et les ensembles forestiers de la Forêt de Chinon et des Landes du Richard.

La confluence des vallées de la Loire et de la Vienne (incluant le bocage du Véron) est un point fort du réseau écologique régional.

Ce bassin de vie est concerné par des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux cultivés - ponctuels en limite régionale (Richelais) ainsi que par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires - (bocage du Véron).

### Axes de travail concernant les sous-trames prioritaires

Nota : les sous-trames dites « prioritaires » sont celles dont les milieux supports rassemblent un grand nombre d'habitats menacés au sens de la liste rouge des habitats du Centre (Nature Centre, à paraître en 2013).

<b>Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides associées aux vallées de la Vienne et de la Loire</li> <li>Préserver la halte migratoire du Lac de Rillé</li> </ul>
<b>Sous-trame des milieux prairiaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le maintien voire la restauration des secteurs prairiaux des vallées principales de la Vienne, de la Loire mais aussi de leurs affluents (Changon, Roumer...)</li> </ul>
<b>Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols calcaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la restauration des landes du Richard</li> <li>Encourager le maintien voire la restauration d'un réseau de landes en lisière des boisements du Richelais et au nord de la Loire</li> </ul>
<b>Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le maintien voire la restauration des pelouses présentes sur les coteaux des vallées de la Vienne et de la Loire</li> <li>Prolonger la préservation des pelouses des Pays du Chinoisais</li> </ul>

### Complément pour la sous-trame des zones humides :

Les enjeux liés à la zone de corridors diffus sur le secteur de l'e Bouchard sont à vérifier.

### Complément pour la sous-trame des pelouses calcaires :

L'importance de la vallée de la Manse est à approfondir. A l'inverse, le rôle de la vallée de la Veude, identifiée dans le SRCE en tant que corridor, serait à vérifier. Ces éléments sont à auditer dans le cadre de la déclinaison locale du SRCE.

### Autres enjeux présents

#### Chauves-souris (chiroptères)

Les déplacements au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies et boisements linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur un territoire implique donc une réflexion sur la structuration et qualité générale de ce paysage écologique. On veillera par ailleurs, lors de la planification d'aménagements, à maintenir un accès fonctionnel entre les gîtes et les territoires de chasse des chiroptères.

Nombre total de gîtes à chauves-souris d'importance régionale à nationale recensés sur le territoire	8
CHAVEIGNES (1)	
CRUSSAY-SUR-MANSE (1)	
LERNE (2)	
L'ÎLE-ROUCHARD (1)	
PORTS (1)	
SAINTE-ÉPAIN (1)	
SAINTE-NICOLAS-DE-BOURGOUEIL (1)	

### Communes concernées (nombre de gîtes entre parenthèses)

- Des chiffres-clefs sur le territoire concerné
- Une présentation des paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité du territoire
- Des propositions d'axes de travail pour les sous-trames « prioritaires », avec de premiers éléments de localisation

➤ Des propositions d'axes de travail concernant les autres enjeux présents (sous-trames non prioritaires, chiroptères...)

➤ Une localisation des intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres ;

➤ Un bilan des démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

➤ Des cartes

### Bassin de vie de Chinon

Autres sous-trames

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique à intégrer dans toute réflexion sur l'aménagement du territoire.

Le bocage constitue un enjeu local supplémentaire notamment au niveau de la confluence Vienne-Loire (bocage du Véron). L'action consistera d'une part dans la caractérisation de ce bocage (type de haies, surface des parcelles...), son maintien, son entretien courant, son éventuelle restauration et son renouvellement dans les secteurs vieillissants. Une attention particulière sera également portée aux arbres isolés au sein des parcelles. La préservation du bocage est étroitement liée à la préservation des prairies.

Au sein des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés situés au sud du territoire, le maintien des milieux ouverts, une vigilance sur les aménagements fragmentants, la diversification des couverts végétaux et l'attention des agriculteurs au moment des modifications sont à encourager. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des boqueteaux, des fossés et fonds humides, des mouillères...).

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières. Signaux comme enjeu supplémentaire particulier à ce territoire la mosaïque dynamique de milieux au sein des vallées alluviales, notamment les axes Loire et Vienne.

Intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres

Un travail de superposition du réseau écologique avec le réseau des infrastructures terrestres a été réalisé dans le cadre de ce SRCE. Nous retons ici les intersections recensées avec les infrastructures réputées les plus fragmentantes (niveau 1). Une analyse plus précise de ces intersections est nécessaire pour évaluer l'effet sur le déplacement des espèces et envisager des mesures adéquates.

Infrastructure	Sous-trame	Commune (département)	Commentaire éventuel
A10	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Secteur présentant déjà une opportunité (ouvrage existant) Problématique commune avec la LOV
A10	Milieux boisés	SAINTE-ÉPAIN (37)	-
LOV/SEA	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Problématique commune avec l'A10

Démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs démarches relatives à la planification du territoire et intégrant la problématique des réseaux écologiques sont mises en œuvre sur le territoire. Citons notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinoisais et sa démarche Trame Verte et Bleue ;
- Démarche Trame Verte et Bleue menée par le Parc Inter-régional Loire - Anjou - Touraine ;
- ...

La démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle se traduit sur ce territoire par les sites suivants :

Au titre de la directive « Habitats / Faune / Flore » :

- ZSC FR2400540 LES PUYIS DU CHINOISAIS (Communauté de Communes Rivière-Chinon-Saint-Benoit / Conservatoire des Espaces Naturels du Centre / Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) ;
- SIC FR2400548 LA LOIRE DE CAIDES SAINT MARTIN A MOSIÈRES (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- ZSC FR2400541 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DU RICHARD ;
- SIC FR2402007 COMPLEXE DU CHANGÉON ET DE LA ROUMER (Parc Inter-régional Loire-Anjou-Touraine) ;

Au titre de la directive « Oiseaux » :

- FR2410011 BASSES VALLÉES DE LA VIEHIE ET DE L'INDRE (Parc Inter-régional Loire-Anjou-Touraine) ;
- FR2410012 VALLÉE DE LOIRE D'INDRE ET LOIRE (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- FR2410016 LAC DE RILLE ET FORÊTS VOISINES D'AJOU ET DE TOURAINE (Centre Régional de la Propriété Forestière).

La politique de préservation de la ressource en eau se traduit sur ce territoire par des contrats de bassins sur les (portions de) cours d'eau suivants :

- La Loire d'Indre-et-Loire (- La Loire 37 -) ;
- La Manse ;
- L'Indre médiane d'Indre-et-Loire (- L'Indre médiane 37 -) ;
- L'Indre aval d'Indre-et-Loire (- L'Indre aval 37 -) ;
- Le Hegron ;
- La Veude et le Mable ;
- Le Changéon ;
- La Roumer.

Concertation menée dans le cadre du SRCE sur ce territoire

Réunion de concertation locale du 13/09/2013

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)

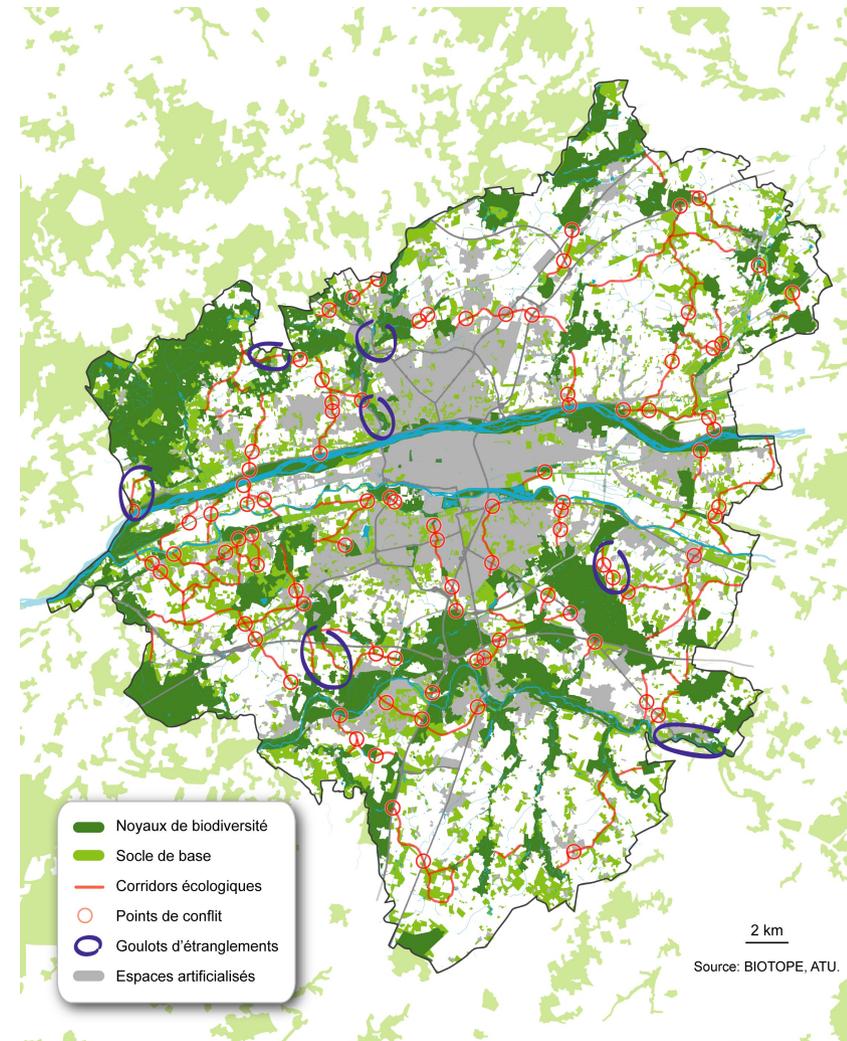


# Déclinaison dans les SCOT

## Rapport de présentation

RP

- Identification de la TVB dans l'État Initial de l'Environnement (EIE) + carte descriptive (! échelle adaptée)
- Exposé succinct de la méthodologie utilisée
- Identification des enjeux liés aux continuités écologiques sur la base des éléments du SRCE affinés à l'échelle intercommunale (articulation avec le SRCE)
- Explique les choix retenus pour établir le PADD et DOO



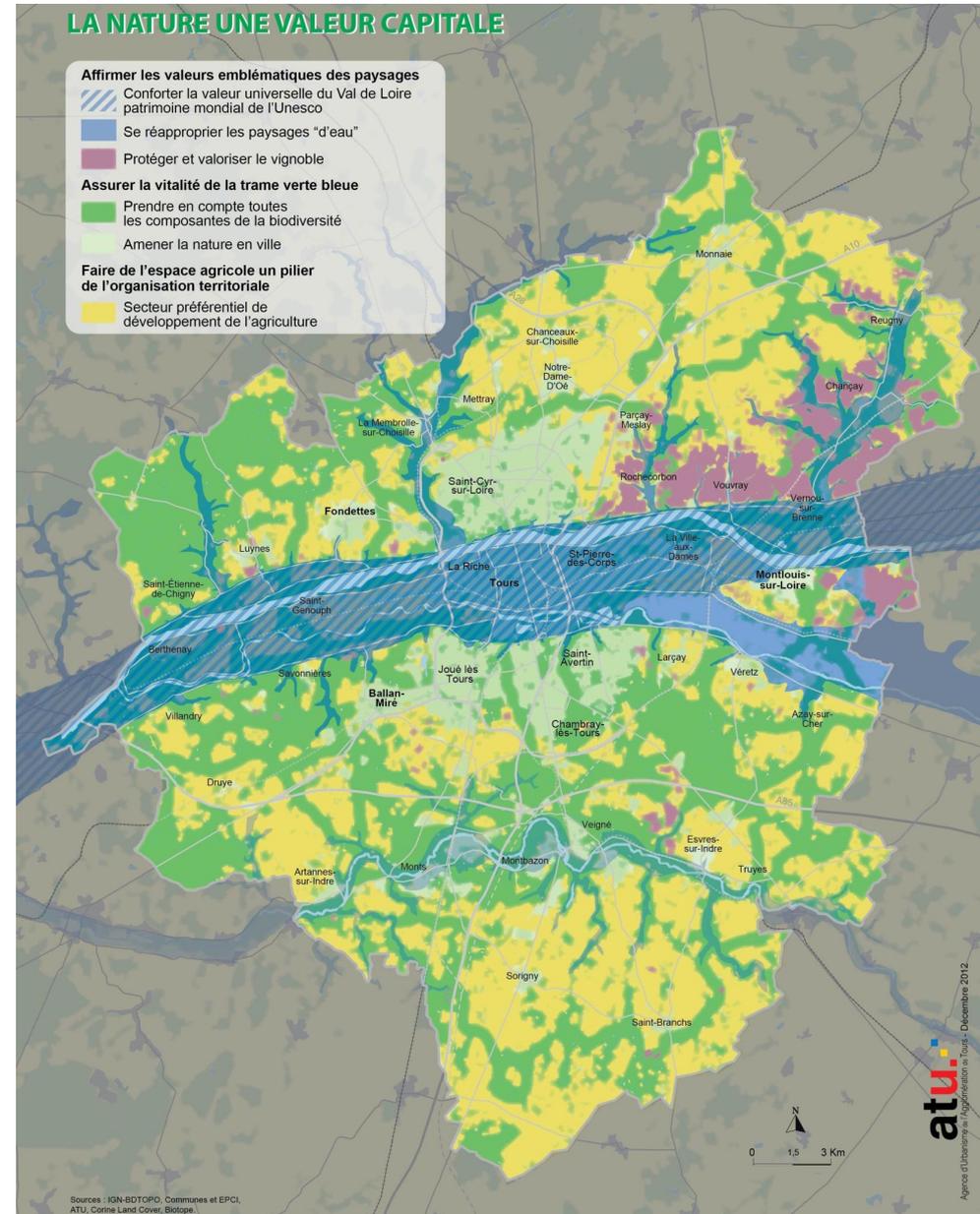
# Déclinaison dans les SCOT

PADD

## Projet d'aménagement et de développement durable

- Les continuités écologiques : une composante du projet de territoire plus ou moins forte selon les enjeux
- Prise en compte des enjeux régionaux de préservation / restauration des continuités du SRCE (adapte et affine)
  - ↳ Fixe les objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités.

- + cartographie schématique illustrant les objectifs



# Déclinaison dans les SCOT

## Concrétisation de la TVB dans le document d'orientation et d'objectifs



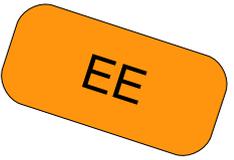
- détermination des espaces et sites naturels à protéger
- peut en définir la localisation ou la délimitation des éléments de la TVB + préciser les orientations et objectifs associés.
  - Échelle adaptée (1/25 000 ou 1/50 000) pour clairement identifier les secteurs faisant l'objet de prescriptions / recommandations (Déclinaison dans les PLU(i)).
- modalités de protection des espaces nécessaires au maintien biodiversité et à préservation ou remise en bon état des continuités.
- présentation des protections et instauration de prescriptions visant à préserver / restaurer les continuités en lien avec le

PADD.



# Déclinaison dans les SCOT

## Évaluation environnementale



- Analyse le croisement des éléments TVB avec le projet de territoire
- Vérifie que la fonctionnalité écologique de la TVB est assurée.
- Présente un dispositif de suivi à long terme des effets de la mise en œuvre du document d'urbanisme sur la TVB, au moyen d'indicateurs clairement identifiés.

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

1 / Objectifs généraux

2 / Identification des continuités écologiques

3 / Dispositions communes SCOT / PLU(i)

4 / Pour les SCOT

5 / Pour les PLU(i)

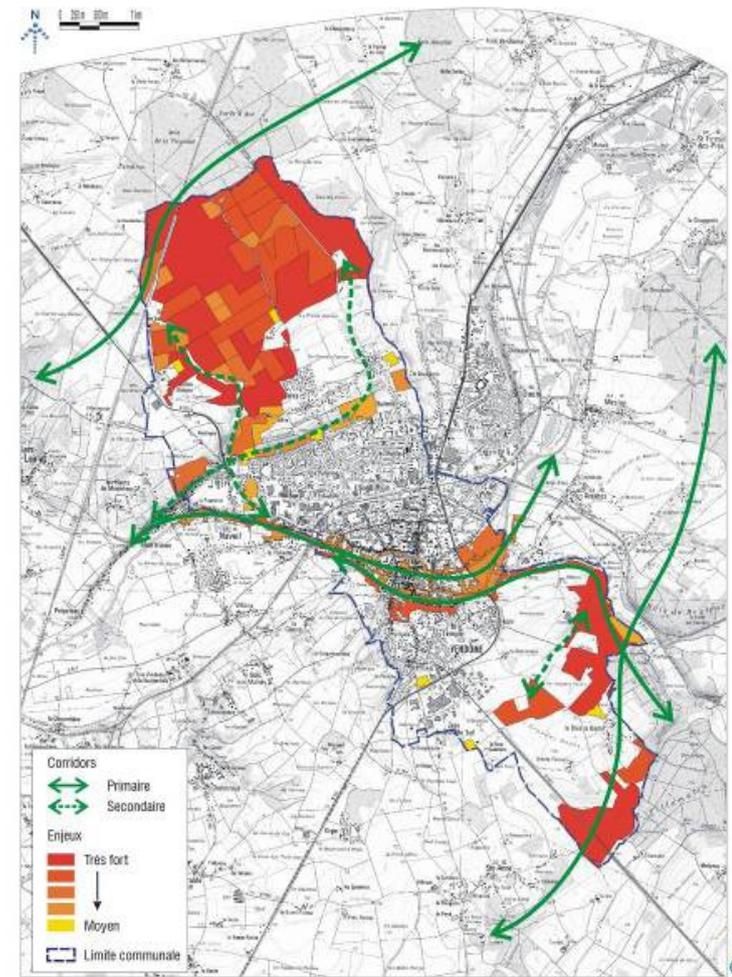


# Déclinaison dans les PLU(i) Rapport de présentation

RP

- Identification de la TVB dans l'État Initial de l'Environnement (EIE) + carte descriptive
- Exposé succinct de la méthodologie utilisée
- Identification des enjeux liés aux continuités écologiques sur la base des éléments du SRCE affinés à l'échelle intercommunale (articulation avec le SRCE)
- Explique les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement

## RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CORRIDORS RETENUS



Fond cartographique : IGN

# Déclinaison dans les PLU(i)

PADD

## Projet d'aménagement et de développement durable

- Les continuités écologiques : une composante du projet de territoire plus ou moins forte selon les enjeux
- Prise en compte des enjeux régionaux de préservation / restauration des continuités du SRCE (adapte et affine)
- Fixe les objectifs de protection, préservation et de remise en bon état des continuités.
- + cartographie schématique illustrant les objectifs

Plan Local d'Urbanisme – Ville de Vendôme – Département de Loir-et-Cher  
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

AXE II : "VALORISER ET ENRICHIR LES QUALITÉS PATRIMONIALES DES ESPACES NATURELS ET CONSTRUITS POUR FAIRE NAÎTRE UNE NOUVELLE URBANITÉ"

VALORISER LES PATRIMOINES BÂTIS (ET LEUR VALEUR PAYSAGÈRE)

-  Faire évoluer et mettre en valeur le patrimoine bâti du centre et des faubourgs, des anciens noyaux de village, en profitant de leurs qualités paysagères

METTRE EN VALEUR LE LOIR (TRAME BLEUE), NOTAMMENT POUR LE TOURISME ET LES LOISIRS

-  Affirmer la trame bleue dans le lit du Loir et ses affluents
-  Valoriser les grands espaces naturels en ville pour le tourisme et les loisirs  
a: Rochambeau/les Grands Prés; b: les Prés-aux-chats  
c: Côteau vendômois

QUALIFIER LES RELATIONS VILLE/CAMPAGNE, METTRE EN EVIDENCE LA TRAME VERTE

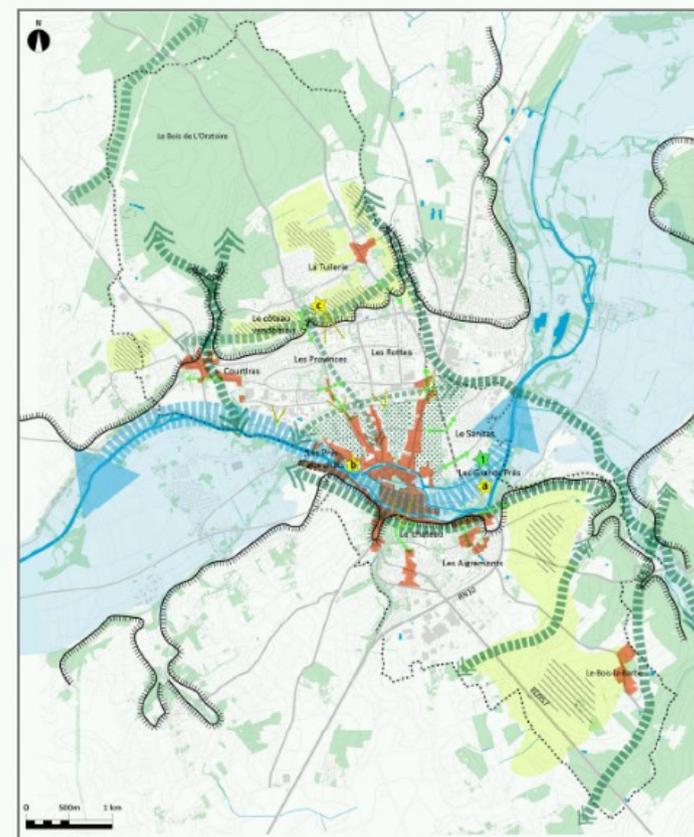
-  Mettre en valeur les corridors écologiques
-  Renforcer des continuités vertes
-  Protéger les espaces d'expansion de crue et les espaces sensibles  
1: plaine alluviale Sanitas

VALORISER LES PAYSAGES DE VENDÔME ET LEUR IDENTITÉ

-  Faire évoluer les espaces agricoles vers une agriculture pérenne et durable
-  Préserver et mettre en scène la découverte de la ville par les perspectives paysagères
-  Valoriser les coteaux (vignoble, vergers, promenades, vues, biodiversité)

DÉVELOPPER UN NOUVEL ESPACE PUBLIC ET SES USAGES  
CRÉER LES CONDITIONS D'UNE VILLE PÉDESTRE ET CYCLABLE

-  Améliorer les liaisons interquartiers et les franchissements pour les circulations douces



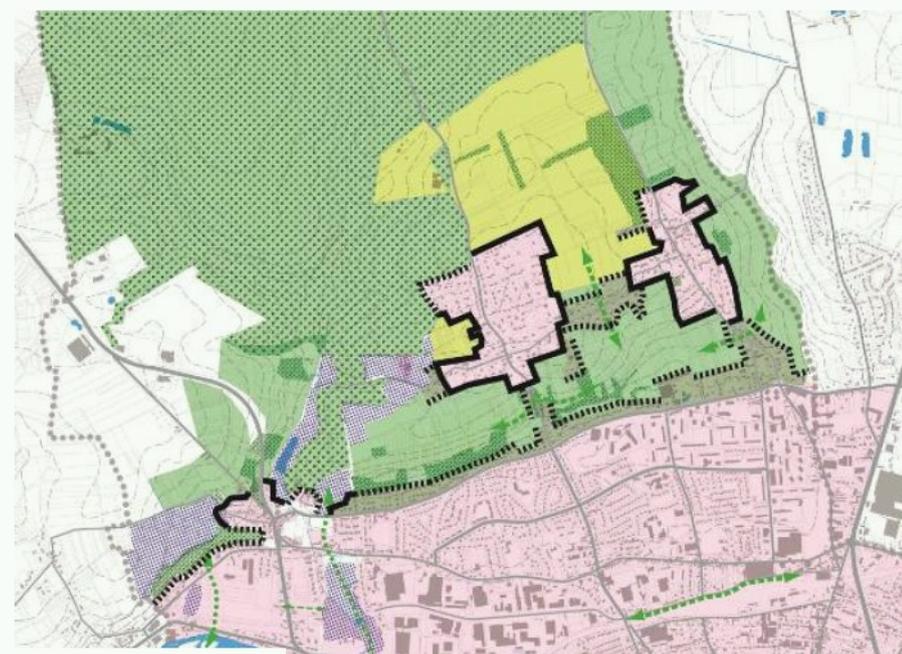
# Déclinaison dans les PLU(i)

OAP

## Orientations d'aménagement et de programmation

- OAP Aménagement : actions et opérations pour mettre en valeur l'environnement et notamment les « continuités écologiques »
- Exposé des options d'aménagement opposables sur des secteurs à enjeux pour les continuités écologiques : préservation, création ou restauration d'éléments ou d'aménagements d'éléments favorables aux continuités écologiques.

Exemple d'OAP : le traitement des limites d'urbanisation



	Forêt		Assurer le maintien des continuités écologiques ou paysagères
	Bois/haies/Fourrés		Assurer le maintien des corridors écologiques
	Culture		Limite d'urbanisation à qualifier (cas a)
	Prairie mésophile		Limite d'urbanisation à estomper au profit de l'environnement naturel (cas b)
	Côteau		
	Tissu urbanisé		
	Desserte existante		

# Déclinaison dans les PLU(i)

Règlement

## Concrétisation de la TVB dans le règlement et ses documents graphiques

Sur les espaces constitutifs de la TVB :

- un zonage (indiqué ou non)
- + des règles d'urbanisme
- + (orientations d'aménagement)



Garantir la  
fonctionnalité des  
continuités  
écologiques

Partie graphique :

- définition, si besoin, des secteurs avec zonages adaptés à la préservation des continuités écologiques ; des outils complémentaires peuvent également être utilisés.

# Déclinaison dans les PLU(i)

## Concrétisation de la TVB dans le règlement et ses documents graphiques

Règlement

Partie écrite du règlement :

- conditions, par zonage, permettant de préserver les continuités écologiques :
  - règles de construction ;
  - règles relatives à la végétalisation des parcelles en zones urbanisées ;
  - règles relatives à la perméabilité pour certaines faunes des clôtures dans les sites, secteurs, communes ou parties de communes où leur édification est soumise à déclaration préalable (cf. article R. 421-12 du code de l'urbanisme), hors clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière des parcelles (article R. 421-2 du code de l'urbanisme).

# Déclinaison dans les PLU(i)

Règlement

## Concrétisation de la TVB dans le règlement et ses documents graphiques

- Pas de création de zonage spécifique ni de réglementation particulière à la trame verte et bleue.
- Mettre en œuvre les outils réglementaires existants pour la préservation des espaces.
- La préservation des espaces de continuités écologiques identifiés n'impose pas de règles d'inconstructibilité stricte dès lors que les constructions envisagées ne remettent pas en cause la fonctionnalité de ces espaces.
- Ces différents zonages comportent des prescriptions spécifiques visées au règlement littéral.
- La mise en œuvre de la trame verte et bleue n'impose pas l'adoption systématique d'un zonage N sur les espaces qui la composent. En contexte agricole, le zonage A est à conserver.

# Déclinaison dans les PLU(i)

Règlement

## Concrétisation de la TVB dans le règlement et ses documents graphiques

En plus des zonages, s'appuyer sur les outils complémentaires suivants :

- la délimitation d'éléments naturels ou paysagers (articles L. 123-1-5 III.2° et R. 123-11 h) ;
- d'espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques (article R. 123-11 i) ;
- de terrains cultivés à protéger dans les zones urbaines (articles L. 123-1-5 III.5° et R. 123-12 1°) ;
- ainsi que des emplacements réservés aux espaces verts (articles L. 123-1-5 V et R. 123-11 d), prévus au code de l'urbanisme. Suivant le contexte et les enjeux écologiques identifiés, le zonage A peut être suffisant pour assurer la protection d'éléments TVB.
- le classement en Espace Boisé Classé (EBC) (article L. 130-1) ;
- NB : Le PLU ne peut édicter de règles particulières concernant les pratiques agricoles.

# Déclinaison dans les PLU(i)

E.E.

## Le cas échéant : évaluation environnementale

- Analyse le croisement des éléments TVB avec le projet de territoire
- Vérifie que la fonctionnalité écologique de la TVB est assurée.
- Présente un dispositif de suivi à long terme des effets de la mise en œuvre du document d'urbanisme sur la TVB, au moyen d'indicateurs clairement identifiés

# Pistes de déclinaison pour les SCOT et les PLU(i) en matière de continuités écologiques

---

**François MICHEAU**

**Patricia BARTHELEMY**

**DREAL Centre-Val de Loire**

**2 juillet 2015**

